

SERVICE VIE SCOLAIRE

SVS/09-452-140 du 09/03/2009

PRIX DES DROITS DE L'HOMME - RENE CASSIN 2008-2009

Destinataires : Etablissements du second degré publics et privés sous contrat (Collèges, LP, EREA, Lycées)

Affaire suivie par : Mme HORDERN - Tel : 04 42 91 75 71- Fax : 04 42 91 70 02

J'attire votre attention sur le Prix des droits de l'homme - René Cassin 2008-2009 dont l'organisation est parue au BO n° 01 du 1^{ER} janvier 2009.

Ce Prix vise à récompenser les meilleurs **projets d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme** réalisés dans les établissements secondaires, tant au niveau académique que national.

Le choix des thèmes traités en relation avec les **droits de l'homme** est **libre** mais une attention particulière pourra être portée aux **droits de l'enfant** (commémoration du 20^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant le 20 novembre 2009)

Ce prix valorisera aussi les projets menés au titre de la mémoire et de la prévention des crimes contre l'humanité.

Les projets peuvent être réalisés dans des cadres variés et mobiliser un groupe d'élèves, une classe ou l'ensemble d'un établissement.

Le prix est ouvert à tous les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels.

Il comporte trois catégories de participation : « Collège », « lycée général et technologique » et « lycée professionnel ».

Un jury académique décernera un prix pour chacune des trois catégories de participation.

Un jury national distinguera parmi les lauréats académiques, un lauréat national par catégorie de participation.

Les projets comporteront un descriptif du projet rédigé sur formulaire demandé au Rectorat ; ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa compréhension.

Les chefs d'établissement, envoient les dossiers au Rectorat- Service Vie Scolaire, **avant le vendredi 15 mai 2009**

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille